

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-21

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	4 279 606
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	8 315 493
TOTAUX	0	12 595 099
SOLDE	-12 595 099	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2019, le présent amendement procède à une minoration de 12 595 099 € des autorisations

d'engagement et de 12 595 099 € des crédits de paiement de la mission « Aide publique au développement ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 4 279 606 € en autorisations d'engagement et de 4 279 606 € en crédits de paiement du programme « Aide économique et financière au développement » ;
- une minoration de 8 315 493 € en autorisations d'engagement et de 8 315 493 € en crédits de paiement du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement ».